

- Communiqué de presse -

Paris, le 8 mars 2007
CP/SG/JT/489/07

L'OIF envoie une mission d'observation électorale à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle en Mauritanie

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, dépêche une mission politique en Mauritanie à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, ainsi qu'une mission d'observation électorale à l'occasion de ce scrutin, prévu pour le 11 mars 2007. Dirigée par S.E. Monsieur Pierre Buyoya, ancien Président de la République du Burundi, elle est composée de onze personnalités de l'espace francophone qui séjourneront du 8 au 15 mars en Mauritanie.

Cette élection présidentielle constituera la dernière étape du calendrier électoral fixé par la transition ouverte en Mauritanie au lendemain des événements du 3 août 2005, calendrier qui avait déjà enregistré une consultation référendaire, en juin 2006, autour d'une réforme de la constitution instituant un système d'alternance démocratique, ainsi que des élections législatives et municipales en novembre et décembre 2006, et sénatoriales en janvier 2007.

L'Organisation internationale de la Francophonie a déployé des missions d'observation électorale aussi bien lors du Référendum constitutionnel du 25 juin 2006 qu'à l'occasion des deux tours des élections législatives, tenus respectivement les 19 novembre et 3 décembre 2006.

Dans une démarche propre à conforter les initiatives nationales en vue de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, l'OIF a accompagné tout le processus électoral, notamment par l'envoi de missions d'observation. Elle a également accompagné l'ensemble du processus de transition, en étroite coordination avec les autres partenaires au développement de la Mauritanie, donnant suite, ainsi, à la recommandation formulée dans ce sens par le CPF, en octobre 2005, après que celui-ci ait levé la suspension de la coopération multilatérale francophone avec la Mauritanie, qu'il avait décrétée quelques semaines auparavant.

Le CPF s'était, en effet, réuni en session extraordinaire, le 23 août 2007, pour condamner le coup d'Etat du 3 août, et décider, conformément au chapitre V, alinéa 3 de la Déclaration de Bamako, la suspension provisoire de la coopération avec la Mauritanie, à l'exception des programmes bénéficiant directement aux populations civiles, et ceux susceptibles de concourir au rétablissement de la démocratie.

Pour mémoire, la levée des sanctions avait été recommandée par la mission d'information et de contact, dépêchée par le secrétaire général à Nouakchott à la demande du CPF, en vue de recueillir auprès de l'ensemble des acteurs et protagonistes mauritaniens leur appréciation de la situation et le degré de leur adhésion à la dynamique engagée dans le pays. La Mission devait également recueillir auprès des nouvelles autorités mauritaniennes des précisions concernant, d'abord, les modalités envisagées pour assurer le caractère consensuel de la gestion de la transition, selon un calendrier que le CPF a souhaité voir resserré, et, ensuite, les mesures envisagées en faveur du respect des droits des détenus et des réfugiés.

Suite à une mission d'expertise de haut niveau menée en décembre 2005, l'OIF a décidé d'appuyer plusieurs actions retenues au titre du pacte politique liant les autorités, la classe politique et la société civile mauritaniennes dans le cadre de la construction de l'avenir démocratique du pays.

La Francophonie a, ainsi, entrepris, à la demande des autorités mauritaniennes, trois études sur trois thèmes majeurs pour les scrutins prévus par le calendrier électoral, à savoir le financement des partis politiques, l'utilisation du bulletin unique et l'accès des femmes aux mandats et fonctions électifs.

Toujours à la demande des autorités mauritaniennes, l'OIF a également entrepris une étude sur le statut de l'opposition.

Elle a, en outre, organisé en janvier et en mai 2006, deux séminaires d'échanges, de sensibilisation et d'appropriation des textes électoraux, animés par des experts francophones disposant d'une pratique avérée en la matière, à l'intention de l'ensemble des structures impliquées dans la gestion des élections (la nouvelle Commission électorale nationale indépendante, le ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, le Conseil Constitutionnel, des responsables des partis politiques, etc ...) en vue d'une compréhension commune du nouveau dispositif électoral en vigueur et de la répartition des compétences qu'il induit. Ces séminaires ont permis aux acteurs concernés de mieux préparer les différentes étapes du processus, en se dotant des instruments adéquats, et de mieux coordonner leurs interventions respectives.

Plus récemment, une mission de l'OIF s'est rendue à Nouakchott en février 2007, et a permis de :

- poursuivre les consultations avec l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels, évaluer les besoins des différentes structures et parties impliquées dans le processus de transition, notamment en son volet électoral, et formuler des recommandations sur les modalités pratiques de déploiement de la Mission d'observation électorale que l'OIF se propose de dépêcher lors de l'élection présidentielle ;
- Tenir une réunion d'échanges autour de la problématique du statut de l'opposition, les autorités mauritaniennes ayant manifesté un intérêt à légiférer sur ce sujet avant la fin de la transition et à bénéficier, à travers l'OIF, de l'expérience des autres pays francophones en la matière. Cette réunion s'est tenue avec la participation de personnalités et d'experts francophones, qui ont passé en revue avec les autorités mauritaniennes concernées, les expériences vécues dans d'autres pays de l'espace francophone et les différentes pratiques qu'elles ont générées.
- Examiner avec les interlocuteurs mauritaniens concernés, les modalités pratiques d'un soutien substantiel de la Francophonie, à travers l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à l'Assemblée nationale et au Sénat nouvellement élus.

Enfin, l'OIF a soutenu la tenue à Nouakchott, en février 2007, d'un colloque sur le thème «justice et transparence», organisé par le Barreau de Mauritanie et la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, avec l'appui du Ministère mauritanien de la Justice./.

L'OIF compte 55 Etats et gouvernements membres, et 13 pays observateurs.

Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contacts Presse :

- **Julie Tilman**, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 ; julie.tilman@francophonie.org